



Francis Betbeder, Maire de Sainte Marie de Gosse et le Conseil Municipal vous adressent tous leurs vœux de santé, bonheur, réussite, pour l'année 2017.

## ECOLE



### Effectif

**2016/2017** : 115 élèves répartis en 5 classes:

- 1) 9 petite section et 14 moyenne section
- 2) 15 grande section et 10 CP
- 3) 18 CE1 et 5 CE2
- 4) 9 CE2 et 13 CM1
- 5) 7 CM1 et 15 CM2

3 Assistantes de vie scolaire viennent en soutien dans les classes.



Plusieurs activités sont proposées chaque jour : sport, activités manuelles, temps libre, cuisine, couture aide aux devoirs...

Nous profitons de l'aide de MACS sur un projet bien spécifique tous les 2 ans, l'an dernier c'était l'atelier musique pour les plus petits. Nous monterons un dossier pour la rentrée prochaine.



Le fonctionnement de la cantine scolaire reste le même, Magalie assure la préparation des repas. Une commission « menus » est organisée chaque période en concertation avec un parent d'élève, les 2 délégués élèves et un membre de la commission école pour l'élaboration des menus. Le coût d'un repas est de 3,90 €. La part payée par les parents est de : 2,20 €, la participation de la commune est de : 1,42 €, le coût des employés sur le service est de 0.28 €

## RENTREE 2017 / 2018

L'effectif prévu pour la prochaine rentrée est en nette augmentation et est à ce jour de : 132 élèves. Nous espérons l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe et pour cela nous avons besoin de tous vos enfants.

Rappel aux parents qui ne l'auraient pas encore fait

**IL EST TRES IMPORTANT QUE VOUS INSCRIVIEZ VOS ENFANTS EN  
MAIRIE LE PLUS TOT POSSIBLE**

## URBANISME - VOIRIE

### Programme goudronnage chemins ruraux

Les chemins ruraux suivants seront goudronnés en revêtement bi-couche durant le 1er semestre 2017 :

- Libourne : 720 m<sup>2</sup>
- Biocque : 490 m<sup>2</sup>
- La Juzère : 2680 m<sup>2</sup>
- Allée des Prairies : 780 m<sup>2</sup>

Le curage des fossés sera fait au préalable.

A l'issue, ces chemins goudronnés seront intégrés dans la voirie communautaire.

### Vente de terrain

Le sous-seing pour la vente du dernier lot du lotissement a été signé.

La division du macro-lot en 4 lots (centre du lotissement) ainsi que les travaux d'aménagement électriques ont été réalisés. Un lot est vendu. 3 lots restent donc à vendre.

# BÂTIMENTS

## Salle des associations



Une dalle en béton plus facile d'entretien a été réalisée par les employés municipaux à l'entrée de la salle et sous l'auvent du mur à gauche.

Une rencontre avec les présidents d'associations a permis de faire le point sur les besoins d'aménagements : des placards et un frigidaire ont été demandés.

Il est rappelé que cette salle est destinée aux associations et n'aura pas vocation à être louée.

## Ecole



Afin d'accueillir tous les enfants à la rentrée 2017 des travaux d'extension et de réhabilitation sont nécessaires. Une extension de 104 m<sup>2</sup> du bâtiment de la maternelle sera créée ainsi que le réaménagement des locaux de la garderie et de la classe du Directeur. La réhabilitation de l'ancien bâtiment suivra.



## Columbarium

Le columbarium et son jardin du souvenir sont implantés dans l'enceinte du cimetière. Conformément à la loi, le site offre aux familles, en toute liberté, le choix :

- de déposer l'urne renfermant les cendres du défunt dans une case du columbarium
- de procéder à la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

**Le tarif des concessions de cases du columbarium (acquisition et renouvellement) est le suivant :**

CONCESSION	15 ANS RENOUELABLE	30 ANS RENOUELABLE
Case columbarium pour 2 urnes	550 €	1000 €

Une taxe forfaitaire supplémentaire de 25 € sera exigée pour les frais de tenue de registre (acquisition et renouvellement) en sus des droits d'enregistrement auprès du service des Impôts.

**Jardin du souvenir :** La dispersion de cendres dans le jardin du souvenir donnera lieu au versement d'une redevance pour son entretien, qui est fixée à 75 euros par opération.



## Mobilier urbain place Isidore Salles

Le mobilier urbain composé de 2 banquettes, 5 jardinières et 6 blocs de fleurissement rectangulaires seront mis en place au printemps.



## Ancien bâtiment « la poste »

Le principe d'aménagement en deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée et d'un appartement à l'étage est validé par le Conseil Municipal.



Le recensement de la population aura lieu sur la commune du **19 Janvier au 18 Février**.

**Sylvestre DARRIERE et Marie VIREPINTE** sont les 2 agents recenseurs qui ont été recrutés par la Mairie.

Un agent se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours**.



## Véloroute chemin du Halage

Les travaux ont commencé en Octobre et devraient se terminer au printemps. Le passage sous la D817 et l'aménagement du carrefour au niveau du pont devraient être réalisés en Février.



Le service informatique de MACS va nous aider à l'élaboration du futur site web.

Le site actuellement en ligne n'étant pas actualisé nous vous demandons de vous rapprocher de la Mairie en cas de besoin. Veuillez nous excuser de ce désagrément.

## PAGE FACEBOOK



Une page Mairie de Sainte Marie de Gosse a été créée. Y sont publiés les évènements, informations, manifestations...



## BILAN ENERGETIQUE

Le dernier bilan énergétique effectué par le Sydec sur les bâtiments communaux :

- école, salle des fêtes, salle du conseil municipal, bibliothèque, salle de musique, fait état de quelques préconisations d'amélioration : - installation de thermostats, changement de lampes, changement de radiateurs, réglage d'horloges...

## CRENEAUX HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Dans l'optique de réduction des coûts d'énergie électrique, il avait été envisagé de diminuer les créneaux horaires d'éclairage public, voire de l'interrompre sur une partie de la nuit. Les contraintes en terme de sécurité nous ont conduits à surseoir à cette décision ou à envisager des solutions alternatives. Un audit de l'éclairage public va être réalisé par le SYDEC durant le dernier trimestre 2017 afin de déterminer les économies à réaliser passant par des solutions telles que le changement de candélabres, la réduction de l'intensité de la lumière.

## Propriété « Buga »



L'agence immobilière espagnole a fixé le prix de vente à 180 000 €. Pour sa part, l'agence bayonnaise de la Kutxa Bank (banque située à Bilbao) a invité la commune à présenter une proposition écrite. Après concertation, le conseil municipal a fait une offre de prix à 100 000 €. La Kutxa Bank ne souhaitant pas céder le bien à ce prix là, l'opération est mise en attente.

## Vente propriété « L'Ouvroir »



L'acte de vente notarié a été signé en Novembre.



## Marché des producteurs de pays



Cette année encore le marché des producteurs a connu un vif succès. Pas moins de 450 personnes sont venues déguster les produits concoctés sur place par les 10 producteurs. **Nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2017 qui aura lieu le Jeudi 13 Juillet à partir de 18 H.**

## Taxe de séjour

Le conseil municipal a décidé d'instaurer la Taxe de séjour à compter du 1er Janvier 2017. Le tarif est de 0,70 € par personne et par jour pour tous les hébergements classés et non classés (gîtes, chambres d'hôtes, hôtel). Une réunion a eu lieu avec les hébergeurs afin de les informer des modalités d'application. La taxe perçue par les hébergeurs sera reversée à la Mairie. La taxe de séjour servira à financer les dépenses destinées à favoriser le développement et la fréquentation touristique.



Dans le cadre de leurs missions d'entretien des voiries et des espaces publics, les collectivités territoriales et les établissements publics, se doivent de prendre en compte les obligations légales et réglementaires visant à supprimer l'usage des produits phytosanitaires à compter du 1er Janvier 2017, compte-tenu des enjeux environnementaux, de santé publique et de prévention des risques professionnels liés à ce sujet.

Dans ce cadre, le centre de gestion des Landes propose aux collectivités territoriales l'adhésion à un groupement de commande pour l'acquisition de techniques alternatives, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan communal de désherbage, la formation des agents communaux applicateurs de produits phytosanitaires et chargés de l'entretien des espaces publics communaux.

L'acquisition d'équipement sera financé à 70 % par l'Agence Adour Garonne et 10 % par le Conseil Départemental.

Les frais d'adhésion au groupement de commande sont de 150 € par collectivité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce groupement de commande.



Dans le cadre de sa politique en faveur du développement des mobilités alternatives à l'automobile individuelle, MACS a mis en place un dispositif de Stop organisé sur son territoire.

Informations et inscriptions des conducteurs et passagers à la Mairie ou sur [rezopouce.fr](http://rezopouce.fr).

Deux arrêts Rézopouce ont été identifiés : à hauteur du cimetière et de l'école.

### MAIRIE / AGENCE POSTALE

#### Modification des horaires à partir du 1er Janvier 2017

Le secrétariat de mairie et l'agence postale communale vous accueilleront aux nouveaux horaires suivants :

#### Mairie

Lundi - Mardi - Jeudi : 8 H 30 - 12 H 30 et 13 H 30 - 17 H 30

Mercredi - Vendredi : 8 H 30 - 12 H 30

Samedi : 9 H à 12 H

#### Agence postale communale

Lundi - Mardi - Jeudi : 8 H30 à 12 H 30

Samedi : 9 H à 11 H 30